

DEVIS DE FORMATION 2023 Pour les

VOIE DIRECTE FINANCEMENT EMPLOYEUR

DEVIS DE FORMATION 2023-2024

Centre d'Études et de Recherches pour la Petite Enfance

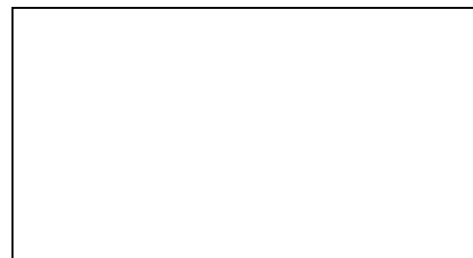
Département Auxiliaire de Puériculture

98 Avenue de la République - 93300 Aubervilliers

Non assujetti à la TVA

SIRET : 314 152 018 00037 APE 8542Z

N° activité 11 93 00 371 93



Réf.:

Aubervilliers le,

Intitulé de la formation :	Auxiliaires de Puériculture (DEAP)
Code CPF :	240084
Identifiant DOKELIO :	AF_0000000142
RNCP :	N°4496
Rythme de formation :	en continu
Modalités	en présentiel
Lieu de la formation :	98 Avenue de la République 93300 AUBERVILLIERS
Durée de la formation théorique :	770 heures dont
Durée de la formation pratique :	770 heures en stage
Durée totale de la formation :	1540 heures
Horaire de la formation théorique :	9h – 17h
Période :	SEPTEMBRE 2023 à JUILLET 2024
Frais pédagogiques	8500,00 Euros
Frais de scolarité	0,00 Euros
TOTAL frais de formation :	8500,00 Euros*

Non assujetti à la TVA

Contenu de la formation :

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique. Organisation de la formation théorique :

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) 35 h (dans les trois premiers mois de la formation)
- Suivi pédagogique individualisé des apprenants 7 h (réparties tout au long de la formation) – Travaux personnels guidés (TPG) 35 h (réparties au sein des différents modules)
- Module 1 : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP) 147 h
- Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP) 28 h
- Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP) 21 h
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP) 77 h
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP) 154 h
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h
- Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70 h
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21 h –
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 35 h
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70 h
- Module 9 : Traitement des informations 35 h
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70 h

Organisation de la formation clinique - pratique : Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées de 5 semaines (*JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 12 juin 2021 Texte 18 sur 139*)

– Une période de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences



CERPE
Auxiliaire de Puériculture
98, avenue de la République
93300 AUBERVILLIERS
Tél. : 01 53 56 10 85